

## CALENDRIER DE SELECTION FORMATION D'INFIRMIER 2020

### Formation Professionnelle Continue :

- Vous êtes en activité (vous avez un emploi ou êtes à la recherche d'un emploi) et avez cotisé au moins trois ans à un organisme de protection sociale

La procédure de sélection à la formation en soins infirmiers se fera intégralement via notre plate-forme « Webconcours » (*lien disponible à compter du 22 janvier 2020*).

**IMPORTANT** - À compter de la rentrée septembre 2020, les titulaires du diplôme d'État d'Aide-Soignant (D.E.A.S) ou d'Auxiliaire Puériculture (D.E.A.P) auront les mêmes modalités de sélection que les candidats justifiant d'une cotisation à un régime de protection sociale de 3 ans minimum.

<b>Candidats justifiant d'une cotisation à un régime de protection sociale (ayant au minimum 3 ans d'activité professionnelle tout domaine confondu)</b>	
Inscription	Du 22 janvier 2020 au 21 février 2020 (23h59 heure de Paris)
Épreuve écrite	25 MARS 2020 Après Midi (heure et lieu d'examen sur la convocation)
Entretien	Du 9 au 20 MARS 2020 (heure et lieu d'examen sur la convocation)
Affichage des résultats	23 AVRIL 2020 à partir de 14h (affichage sur Internet et à l'institut de formation)